

Nom du produit : ACRYLIC PAINT  
 Ref.Nr.: BDS002430\_2\_20210202 (FR)  
 Date de création/révision : 02.02.21 Version : 2.1  
 Remplace : BDS002430\_20210201

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

ACRYLIC PAINT  
 Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe BV  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

<b>Nom du produit :</b>	ACRYLIC PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	02.02.21 Version : 2.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002430_2_20210202 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002430_20210201

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Santé:</b>	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Environnement:</b>	Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.	

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Identificateur du produit:</b>	Contient: acétone; diméthylcétone acétate de n-butyle acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	 
<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

Nom du produit : ACRYLIC PAINT  
 Ref.Nr.: BDS002430\_2\_20210202 (FR)  
 Date de création/révision : 02.02.21 Version : 2.1  
 Remplace : BDS002430\_20210201

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
acétone; diméthylcétone	01-2119471330-49	67-64-1	200-662-2	25-50	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	12.5-20	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
butane (<= 0,1 % butadiène)	01-2119474691-32	106-97-8	203-448-7	5-10	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	K
acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle	01-2119475791-29	108-65-6	203-603-9	5-10	Flam. Liq. 3	H226	A
isobutane	01-2119485395-27	75-28-5	200-857-2	2.5-5	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	K
Cellulose nitrate		9004-70-0	-	2.5-5	-	-	
propane	01-2119486944-21	74-98-6	200-827-9	10-12.5	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	B
acétate de n-butyle	01-2119485493-29	123-86-4	204-658-1	10-12.5	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	
xylène	01-21194488216-32	1330-20-7	215-535-7	<2.5	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1	H226,H312,H332,H315,H319,H335,H373,H304	A,W
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	01-2119489379-17	13463-67-7	236-675-5	0-2.5	Carc. 2	H351	B,T
éthanol; alcool éthylique	01-2119457610-43	64-17-5	200-578-6	<2.5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2	H225,H319	B,X,W

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

T : Note 10: La classification en tant que cancérigène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant

<b>Nom du produit :</b>	ACRYLIC PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	02.02.21 Version : 2.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002430_2_20210202 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002430_20210201

1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique  $\geq 10 \mu\text{m}$ .

W : Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)

X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.



<b>Nom du produit :</b>	ACRYLIC PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	02.02.21 Version : 2.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002430_2_20210202 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002430_20210201

Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



<b>Nom du produit :</b>	ACRYLIC PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	02.02.21 Version : 2.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002430_2_20210202 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002430_20210201

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
butane (<= 0,1 % butadiène)	106-97-8	VME	1000 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	VME	10 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
		VLE	1000 ppm
propane	74-98-6	VME	1000 ppm
isobutane	75-28-5	VME	1000 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
butane (<= 0,1 % butadiène)	106-97-8	VME	1900 mg/m3
		VLE	7600 mg/m3
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m3

**Nom du produit :** ACRYLIC PAINT  
**Ref.Nr.:** BDS002430\_2\_20210202 (FR)  
**Date de création/révision :** 02.02.21 Version : 2.1  
**Remplace :** BDS002430\_20210201

acétate de n-butyle	123-86-4	VME	480 mg/m3
		VLE	960 mg/m3
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	960 mg/m3
		VLE	1920 mg/m3
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1200 mg/m3
		VLE	2400 mg/m3
propane	74-98-6	VME	1000 ppm
isobutane	75-28-5	VME	1900 mg/m3
		VLE	7600 mg/m3
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
butane (<= 0,1 % butadiène)	106-97-8	VME	800 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	275 mg/m3
		VLE	550 mg/m3
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
xylène	1330-20-7	VME	221 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	VME	10 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1210 mg/m3
		VLE	2420 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate  
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter des gants

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.  
Protection respiratoire recommandée: (Filtre AXP2)

**la peau et les mains :** Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).  
La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.

Gants recommandés: (caoutchouc butyl)

**les yeux :** Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

**Contrôles d'exposition liés à la** Éviter le rejet dans l'environnement.

Nom du produit :	ACRYLIC PAINT	Date de création/révision :	02.02.21 Version : 2.1
Ref.Nr.:	BDS002430_2_20210202 (FR)	Remplace :	BDS002430_20210201

**protection de l'environnement:**

Recueillir le produit répandu.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide sous pression.
<b>couleur :</b>	Voir couleurs capots.
<b>odeur :</b>	Odeur caractéristique.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	< 0 °C
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	26.2 %
<b>limite inférieure :</b>	1.2 %
<b>Pression de vapeur :</b>	830 kPa (@ 20°C).
<b>Densité relative :</b>	0.87 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Non connu.
<b>Auto-inflammabilité :</b>	non déterminé
<b>Viscosité :</b>	Non applicable.

**9.2. Autres informations**

<b>COV = composés organiques volatils</b>	779 g/l
---	---------

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter surchauffage



<b>Nom du produit :</b>	ACRYLIC PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	02.02.21 Version : 2.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002430_2_20210202 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002430_20210201

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### Informations sur les voies d'exposition probables:

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux

### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	10.8 mg/l



Nom du produit : ACRYLIC PAINT  
 Ref.Nr.: BDS002430\_2\_20210202 (FR)  
 Date de création/révision : 02.02.21 Version : 2.1  
 Remplace : BDS002430\_20210201

		LD50 derm.rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	LC50 inhal.rat	309 mg/l
acétate de n-butyle	123-86-4	LD50 oral rat	10760 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 1400 mg/kg
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	LD50 oral rat	> 10000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	6.8 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 10000 mg/kg
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
acétone; diméthylcétone	67-64-1	LD50 oral rat	> 5800 mg/kg
		LC50 inhal.rat	76 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 15800 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LC50 poisson	100-180 mg/l
		EC50 daphnie	> 400 mg/l
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	IC50 algues	154.9 mg/l
		LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l
acétate de n-butyle	123-86-4	IC50 algues	647 mg/l
		LC50 poisson	18 mg/l
		EC50 daphnie	44 mg/l
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	LC50 poisson	1000 mg/l
		EC50 daphnie	> 3 mg/l
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 poisson	> 100 mg/l
acétone; diméthylcétone	67-64-1	IC50 algues	530 mg/l
		LC50 poisson	5540 mg/l



Nom du produit : ACRYLIC PAINT  
Ref.Nr.: BDS002430\_2\_20210202 (FR)  
Date de création/révision : 02.02.21 Version : 2.1  
Remplace : BDS002430\_20210201

EC50 daphnie	8800 mg/l
-----------------	-----------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles  
PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 1

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : 15 01 00, 15 01 04  
Emballage contaminé : 08 01 00, 08 01 11  
Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1



<b>Nom du produit :</b>	ACRYLIC PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	02.02.21 Version : 2.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002430_2_20210202 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002430_20210201

ADR/RID - Code de classification:5F

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
 Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	606: Cétones, benzoquinone

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations



<b>Nom du produit :</b>	ACRYLIC PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	02.02.21 Version : 2.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002430_2_20210202 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002430_20210201

\*Explication des mentions de danger:

- : -

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer .  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
COV = composés organiques volatils  
PBT = persistant bioaccumulative toxic  
vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.